

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER

Mention : Master Culture, civilisation, société (CCS)

Parcours: Tous parcours : APC, EPIC, MCCI, VNP, MISAC

La Présidente de l'Université de Nantes,

Sur proposition du Directeur/Doyen de la Faculté des Langues et Cultures Etrangères

En date du 02 décembre 2021

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1 et suivants, D611-1 et suivants
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié,
Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2021-2022 est établie comme suit :

- Est nommée **Présidente du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
ROUSTEAU-CHAMBON Héliène	Professeure des Universités, Université de Nantes

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
BOUSQUET Emmanuelle	Maîtresse de Conférences, Université de Nantes
KARGL Elisabeth	Maîtresse de Conférences, Université de Nantes
ROLLE Valérie	Maitresse de Conférences, Université de Nantes
ALVAREZ-RUEDA Nidia	Maitresse de Conférences, Université de Nantes

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.



Article 3 : La directrice générale des services de l'Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur/doyen de la FLCE,

le 02 décembre 2021




Fait à Nantes, le 02/12/2021
La Présidente de l'Université


Carine BERNAULT
Représentante de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Vice-Président Formation
et Ressources Educatives Libres

Arnaud GUEVEL